

**Groupe juridique CAHIER**  
*Compte rendu de la réunion du 5 janvier 2016*

**Présentes :**

**Denise Pierrot : ENS, Lyon**  
**Stéphanie Dord-Crouslé : UMR IHRIM, Lyon**  
**Elysaebeth Hue-Gay : Université Lumière, Lyon**  
**Elisabeth Greslou : UGA, Grenoble (rédactrice)**

**Date proposée pour une prochaine réunion : mardi 9 février 2016**

**1/ Discussion**

- Les essais réalisés par Denise et Elisabeth pour des fiches « Correspondance détenue par un propriétaire privé » et « Correspondance détenue par une institution publique » ont permis de mettre en évidence l'enchevêtrement des sujets. Cela nous a amenées à réfléchir à une architecture permettant de créer des liens entre des fiches, mais aussi entre les fiches et des définitions afin d'éviter les redites et de permettre des entrées diverses en fonction de l'attente du lecteur.
- Concernant les institutions publiques et les œuvres tombées dans le domaine public, nous sommes confrontées à des pratiques diverses malgré un socle juridique commun. Il a donc été décidé de référencer les modes de fonctionnement de plusieurs institutions afin de mettre en évidence celles qui tendent à privatiser les biens publics et celles qui, au contraire, favorisent leur libre exploitation.

**2/ Architecture envisagée pour la première partie du guide « récupération des sources »**

1. Nous avons élaboré une architecture « test » afin de pouvoir vérifier si les liens entre les différents éléments permettaient de prendre en compte toutes les informations nécessaires aux lecteurs.

<b>Lieu de conservation</b>	<b>Type de document</b>	<b>Notions juridiques</b>
- Institution publique - Archives - Propriétaire privé - Auteur ou ayants droit - Voie publique - Site archéologique	- Manuscrit - Correspondance - Œuvre publiée - Objet épigraphique	- Droits patrimoniaux - Droit moral - Durée des droits d'auteur - Texte posthume et inédit - Licences Creative Commons - Contrat d'édition (publication de sources) - Protection de la vie privée

2. Cette partie du guide comprendra également une partie contexte (corpus d'auteurs au sein de CAHIER), un préambule et des annexes parmi lesquelles figureront des modèles de convention et des liens vers des textes de référence.

**3/ Objectif pour la prochaine réunion**

- Nous nous sommes réparties le travail et chacune va préparer, même de façon succincte, une ou des fiches et des définitions pour couvrir l'ensemble des éléments du tableau. Cela devrait nous permettre, lors de notre prochaine réunion, de confronter et relier nos différentes productions, de vérifier si tout est pris en compte ou s'il faut ajouter d'autres fiches ou d'autres définitions.